

Et c'est parce que je suis de cet avis que je ne crains pas de dire que le peuple de cette province n'a pas lieu de regretter les suffrages qu'il nous a donnés en 1897 et en 1900.

NOTRE ADMINISTRATION ET CELLE DE NOS PRÉDÉCESSEURS.

Nous administrons les affaires de cette province depuis 1897. Dès le commencement de cette session, nous sommes prêts à rendre compte de notre gestion ; nous sommes prêts à comparer ce que nous avons fait pour l'avancement de cette province avec ce que nos adversaires ont fait avant nous.

Il n'y a pas à se le dissimuler, la principale ressource du trésor provincial, à part les subsides fédéraux et les licences, ce sont les droits de coupe et la vente de nos limites à bois. A vrai dire, le domaine de la couronne est le seul champ où les hommes qui ont la gestion de la chose publique puissent exercer leur action en vue de se créer des revenus.

Si on lit l'histoire de l'administration de cette province depuis la confédération, si l'on examine la gestion des différents ministres qui se sont succédés au département des Terres de 1867 à 1897, et si l'on compare leur œuvre avec ce que nous avons fait depuis 1897, l'on en vient à la conclusion absolument indiscutable que si nos devanciers, si nos adversaires qui crient tant contre l'administration actuelle avaient su percevoir des limites à bois qu'ils ont vendues les sommes que nous en avons retirées, la dette de cette province, qui est actuellement d'environ 25 millions de dollars, ne s'élèverait pas à 10 millions.

LES VENTES DE LIMITES A BOIS.

Et, tout d'abord, quelle étendue de nos limites à bois avons-nous vendue ?

De 1867 à 1903, les différents gouvernements qui se sont succédés en ont vendu 58,634 milles carrés au prix total de \$2,568,078.70, soit au prix moyen de \$43.79 le mille carré.